

TENNIS CLUB CHAMPITTET – 1009 PULLY



Nouvelles mesures dès le 19 avril 2021

Conformément aux nouvelles mesures du Conseil fédéral en date du 14 avril 2021, la pratique du tennis est à nouveau autorisée pour tous dès le lundi 19 avril 2021, mais sous certaines conditions :

- le respect des 3 piliers fondamentaux (hygiène, distance, masque) et le port du masque dès l'âge de 12 ans, y compris les adultes et partout, **restent valables**
- le port du masque est obligatoire sur tout **le campus** de l'école
- dès l'entrée sur le terrain de jeu, **l'une** des 2 mesures reste obligatoire : **masque ou distance**
- la désinfection des mains est obligatoire avant et après le sport avec une solution hydro-alcoolique **personnelle**

Toutes les autres mesures qui étaient en vigueur et qui figurent sur le protocole restent inchangées

Pully, le 19 avril 2021

Raymond Schlatter
Personne mandatée COVID-19